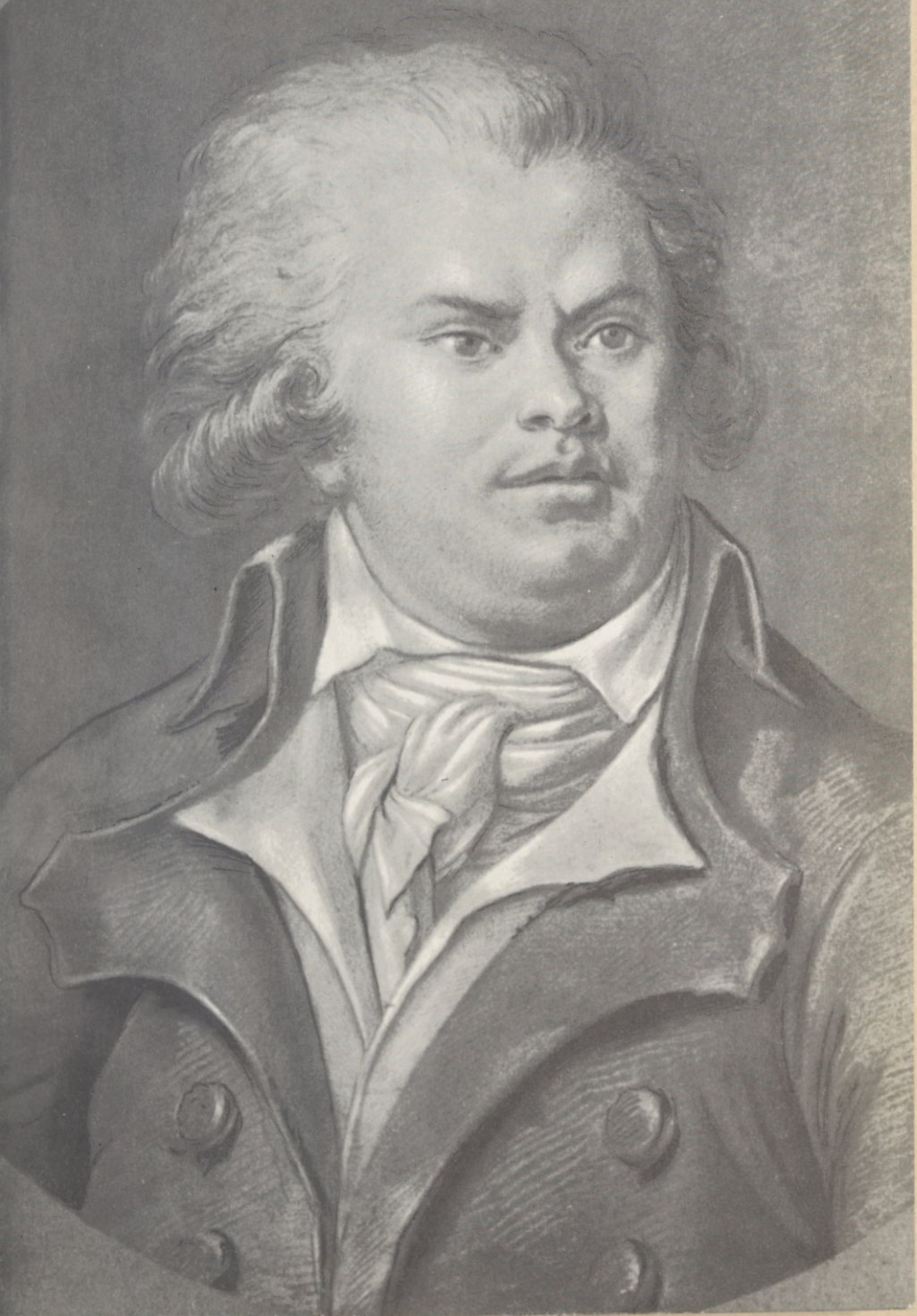


Cet excellent M. Danton

Jacques Hérissay

Fayard





LES TEMPS ET LES DESTINS

Déjà parus dans la même collection :

- DUC DE LA FORCE, *de l'Acad. franç.* Louis XIV et sa Cour.
ALAIN HUS. Les Étrusques, Peuple secret.
HENRY VALLOTTON :
 Elisabeth d'Autriche, l'Impératrice assassinée.
JEANINE DELPECH :
 L'Ame de la Fronde, Mme de Longueville.
ROBERTO RIDOLFI. Savonarole.
JEAN DANIELOU. Philon d'Alexandrie.
RAOUL BLANCHARD. Les Alpes et leur Destin.
R. P. BERGOUNIOUX. . La Préhistoire et ses Problèmes.
K. M. PANIKKAR. Histoire de l'Inde.
CHARLES LEDRÉ Histoire de la Presse.
DUC DE CASTRIES. . . Le Testament de la Monarchie.
 — L'Agonie de la Royauté.
PHILIPPE D'ESTAILLEUR-CHANTERAINE.
 Abd-el-Kader, le Croyant.
FRANÇOIS PIETRI. . . . L'Espagne du Siècle d'Or.
COMTE EMMANUEL DE LAS CASES :
 Las Cases, le Mémorialiste, de Napoléon.
FERNAND LEQUENNE. Les Galates.
PASTEUR JEAN RILLIET :
 Zwingle, le Troisième Homme de la Réforme.
PROFESSEUR RAOUL BLANCHARD. . Le Canada français.
BERNARD DE VAULX. En Afrique.
ROBERTO RIDOLFI. Machiavel.

2L
BA

CET EXCELLENT M. DANTON

8 G

16045

(20)

DU MÊME AUTEUR

Librairie Arthème Fayard

LES AUMÔNIERS DE LA GUILLOTINE.

Librairie Académique Perrin

Un Girondin : FRANÇOIS BUZOT.

LE MONDE DES THÉÂTRES PENDANT LA RÉVOLUTION
(Couronné par l'Académie Française).

Les prêtres pendant la Terreur. LES PONTONS DE ROCHE-
FORT (Couronné par l'Académie Française).

Les pèlerinages de Paris révolutionnaire. LE MONT-VALÉ-
RIEN (Couronné par l'Académie Française. Prix
Théroutanne).

Pages de la Révolution. LES MASSACRES DE MEAUX.

Éditions Émile-Paul frères

LE PROCÈS DE MADAME LAFARGE.

L'ASSASSINAT DE LE PELETIER DE SAINT-FARGEAU.

Éditions Gautier-Languereau

SCÈNES ET TABLEAUX DU RÈGNE DE LOUIS XV.

Librairie Bloud et Gay

M. CORMAUX SAINT DE BRETAGNE.

Éditions Alsatia

Fille de France et de Pologne. MADAME LOUISE DE FRANCE.

Maison de la Bonne Presse

LES JOURNÉES DE SEPTEMBRE 1792 (Couronné par l'Aca-
démie Française. Prix Durchon).

Éditions de Fontenelle

HORS LA LOI SOUS LA TERREUR.

Éditions Hémera

Les grands orateurs républicains. MIRABEAU et DANTON.

Éditions Robert Laffont

LA VIE RELIGIEUSE A PARIS SOUS LA TERREUR (Cou-
ronné par l'Académie Française. Deuxième grand
prix Gobert).

Société Normande du Livre illustré (Hors commerce)

LA VALLÉE D'EURE, enrichi d'eaux-fortes d'André Jac-
quemin.

LES TEMPS ET LES DESTINS

JACQUES HÉRISSEY

CET EXCELLENT
M. DANTON



LIBRAIRIE ARTHÈME FAYARD

18, Rue du Saint-Gothard
PARIS XIV^e

Librairie Arthème Fayard

LES ASSOCIÉS DE LA GUILLONNE.

Librairie Académique Perrin

Un Giro JACQUES HÉRISSEY

LE MONDE DES THÉÂTRES PENDANT LA RÉVOLUTION
(Couronné par l'Académie Française).

Les prêtres pendant la Terreur. LES FONTONS DE ROCHEFORT
(Couronné par l'Académie Française).

Les pèlerinages de Paris révolutionnaire. Le Mont-Valérien
(Couronné par l'Académie Française. Prix
Thiers).

Pages de la République de Malouy.

Il a été tiré de cet ouvrage :

DIX EXEMPLAIRES HORS COMMERCE

SUR PAPIER DE CHATAIGNIER

NUMÉROTÉS HC 1 A HC 10

M. DANTON



COUVERTURE :

Sceau de la République qui, sur la demande de Danton, remplaça celui de la Royauté après le 10 août 1792.

PAGES DE GARDE :

1. Portrait de Gabrielle Charpentier, première femme de Danton, par Louis David (*Musée de Troyes. — Service photographique du musée*).
2. Portrait de Danton, anonyme (*Musée de Troyes. — Photo du Studio A. Godin, Troyes*).
3. Portrait de Marie-Madeleine Camus, mère de Danton, par Laneuville (*Musée de Troyes. — Photo Bulloz*).
4. « L'optique », ou portrait de Louise Gély, seconde femme de Danton, et Antoine Danton, par Boilly (*Collection particulière — Photo Bulloz*).

AVERTISSEMENT

Il peut paraître osé, après tant d'autres qui semblaient avoir épuisé le sujet, de publier une nouvelle biographie de Danton. Que le lecteur ne s'attende pas à y trouver des faits inédits; l'auteur, utilisant les procès-verbaux des assemblées, des clubs, des comités, les journaux, les correspondances et les mémoires du temps, n'ignorant pas pour cela les œuvres de ses devanciers, a voulu surtout présenter le tribun dans son milieu social, familial et politique. Sans chercher à réhabiliter ou à noircir sa mémoire, il s'est efforcé, en toute impartialité, de le peindre tel qu'il dut être, en le faisant revivre au cours des événements auxquels il fut mêlé.

AVERTISSEMENT

Il peut paraître étrange, après tant d'autres qui semblaient avoir épuisé le sujet, de publier une nouvelle biographie de Lamour. Que le lecteur ne s'attende pas à y trouver des faits inédits; L'auteur, utilisant les procès-verbaux des assemblées, des clubs, des comités, les journaux, les correspondances et les archives du temps, n'ignorait pas pour cela les erreurs de ses devanciers; à peine surtout présenter le tableau dans son milieu social, familial et politique. Sans chercher à réhabiliter ou à noircir sa mémoire, il s'est efforcé, en toute impartialité, de le peindre tel qu'il fut, en se faisant rendre au cours des recherches auxquelles il fut mêlé.

I

Si déplaisant soit-il de mêler un peu de légende à l'histoire, force est bien ici d'y avoir recours, sinon les pages sur les premières années de Danton ne seraient que feuilles blanches.

Chose extraordinaire en effet, on ne sait à peu près rien de l'enfance et de la prime jeunesse de cet homme étonnant, dont la puissante personnalité a captivé tant d'historiens, de poètes, de romanciers, de dramaturges, aussi bien français qu'étrangers.

Seuls deux petits opuscules, écrits par d'anciens condisciples, jettent quelque lumière sur les débuts dans la vie du personnage — souvenirs plus ou moins imaginaires, dus à la plume, l'un d'un certain Louis-Robert Béon, compatriote et ami de toujours, prêtre constitutionnel marié, l'autre d'Alexandre Rousselin-Corbeau de Saint-Albin, — ce Rousselin que nous retrouverons plus d'une fois mêlé à la vie politique du tribun. A ces notes, vieilles d'un siècle et plus, des érudits locaux ont, depuis, apporté seulement quelques utiles précisions. Faute de mieux, il faut se contenter de ces maigres sources.

★

↳ Fils de Jacques Danton, huissier royal au bailliage, et de Marie-Madeleine Camus, mère déjà de quatre petites filles, Danton naît à Arcis-sur-Aube le 26 octobre 1759 : baptisé le jour même, il reçoit les noms de Georges-Jacques et a pour parrain un de ses oncles, Georges Camus, charpentier ; pour marraine Marie Papillon, fille d'un chirurgien juré.

Par toutes ses attaches, il est donc bien du tiers état — ce tiers dont il défendra les droits avec l'impétuosité de sa

nature. Son grand-père était propriétaire-agriculteur à Plancy, ayant suivi l'exemple des ancêtres, qui, depuis le *xvi^e* siècle, toujours dans cette même région de Méry-sur-Seine, faisaient valoir leurs terres à Charny-le-Bachot et à Champfleury. Ses proches parents sont, pour la plupart, pourvus de charges judiciaires, procureurs ou huissiers, quelques-uns seulement cultivateurs ou marchands ; un de ses oncles est maître de poste à Troyes. Avec le bas-clergé aussi, bien proche du tiers par son recrutement, il a des liens étroits ; un de ses grands-oncles, Pierre Danton, était, au début du siècle, curé de Méry-sur-Seine ; deux de ses oncles, encore des Danton, commencent à ce moment même un ministère actif : Pierre vient d'être nommé curé à Saint-Lyé et va reprendre à Méry la succession familiale ; Nicolas, récemment ordonné, sera, en 1761, curé d'Allemanche, puis de Saint-Étienne-sous-Barbuise.

Toute cette famille Danton, que rien n'attache à la noblesse, — bien que, plus d'une fois, au début de la Révolution, on ait orthographié le nom « d'Anton », — est profondément enracinée dans cette province champenoise et a gardé les mœurs simples, la bonhomie, l'opiniâtreté, la bonne foi traditionnelle de ses habitants ; ne dédaignant ni le plaisir ni les honneurs, elle aime à en jouir sans bourse délier, est soucieuse de ses intérêts, cherche à arrondir son bien, sans être avare pour cela, se montrant même souvent généreuse. Georges-Jacques, à tous égards, sera bien de sa race — une race robuste, d'une taille au-dessus de la moyenne, travailleuse, énergique.

La petite cité, où il voit le jour, s'échelonne sur la pente qui domine la rive gauche de l'Aube et se prolonge, sur la rive droite, en une sorte de faubourg, au long de la route de Châlons. Simple chef-lieu de canton, déchu de sa dignité de sous-préfecture, Arcis, avec ses 2.800 habitants, n'en reste pas moins un des principaux centres de ce qu'on appelait la Champagne pouilleuse. Jadis la région d'alentour était une des plus tristes de France, avec ses mamelons et plaines de craie, où de maigres champs de seigle et de sarrasin, semés de bois de pins, végétaient dans quelques pouces d'une terre pareille à de la cendre ; la culture intensive des céréales a follement enrichi le pays, dont la physionomie s'est transformée ; tel qu'il est aujourd'hui, doré, l'été, d'opulentes moissons, Danton ne le reconnaîtrait point, pas plus que sa ville natale elle-même, que les bom-

bardements de 1940 ont dévastée et obligé de reconstruire en grande partie : sa maison natale, qu'une plaque commémorative désignait à l'attention des visiteurs, au 62 de la rue de Paris, a disparu ; disparue également est l'élégante gentilhommière qu'entourait un beau parc et qui, jusqu'à la dernière guerre, avait été conservée telle que Danton l'avait achetée et aménagée avec amour ; seule l'église Saint-Étienne est, malgré ses blessures, restée debout, dressant, parmi les immeubles neufs, sa haute tour à dôme du xvii^e siècle flanquant la façade que percent, à la base, deux beaux portails flamboyants. Le conventionnel n'est pas oublié pour cela ; la grande place porte toujours son nom ; sa statue de bronze s'y élève, et tous les guides signalent, comme la célébrité du lieu, celui que, suivant les époques ou les opinions politiques, on appelle l'« illustre » ou l'« infâme » Danton.

Au bas de l'agglomération, l'Aube, enjambée par le pont de ciment armé qui a remplacé celui en pierre d'autrefois, n'a plus ses moulins, qui ont été détruits, mais est restée pareille à ce qu'elle était il y a cent cinquante ans — belle rivière dont les eaux transparentes, rapides, couleur d'émeraude, descendent du plateau de Langres par Clairvaux, Bar et Brienne, déroulant leurs méandres en de multiples bras, dans une riante vallée tapissée de prairies marécageuses, plantée d'aulnes et de peupliers ; flottable jusqu'ici, navigable au-delà, elle s'offre, comme autrefois, à tous les amateurs de plaisirs aquatiques.

Danton, si l'on en croit la tradition, était de ceux-ci, et ses baignades prolongées lui auraient valu, à douze ans, une grave fluxion de poitrine et, à plusieurs reprises, le risque d'une noyade. Gamin terrible, il a vite échappé à la surveillance des siens ; son père, du reste, meurt le 24 février 1762, et, si ferme, si attentive soit-elle, restée seule à quarante-deux ans, avec cinq enfants, — un sixième était né en 1761, mais n'avait pas vécu, et un septième était attendu, qui ne vivra pas davantage, — la pauvre maman aura bien du mal à veiller sur ce garçon qui n'a guère plus de deux ans, mais est déjà rebelle à toute discipline.

Comment être surpris s'il lui arrive alors d'extraordinaires aventures ? Il a l'habitude, quand il a faim, d'aller lui-même dans l'herbage prendre au pis de la vache le lait qu'il désire, mais, un jour, un taureau est là, bouscule le petit, lui donne un coup de corne qui lui arrache la lèvre

supérieure. Une seconde fois, il veut affronter l'animal et, du combat, il sort le nez cassé. Un autre matin encore, il entend imposer sa volonté à un troupeau de porcs qui lui obstruent le passage, et ceux-ci, furieux, le piétinent, le blessent grièvement. Qu'on ajoute à cela les suites d'une petite vérole dont il a guéri, mais est sorti la face grêlée, et ce fut ainsi qu'un visage aux traits réguliers se transforma en muflé léonin — cette légendaire figure, « repoussante et atroce », où Mme Roland verra plus tard, avec toute sa haine, « l'emportement des passions brutales, l'audace la plus étonnante, demi-voilée par l'air d'une grande jovialité, l'affectation de la franchise et d'une sorte de bonhomie ». Pourtant, écrira Mercier, « quel cachet sur cette face hideusement écrasée ! »

Trente ans se passeront avant que commencent les grandes batailles révolutionnaires. Pour l'instant, il ne s'agit encore, pour le petit, que de recevoir une formation intellectuelle qui, de cet élève de la nature, fera un homme cultivé, apte à choisir une carrière conforme aux traditions familiales.

A Arcis même, il y a une maîtresse d'école qui apprend aux garnements du cru les rudiments du savoir : Georges-Jacques lui est confié, mais, s'il retire quelques profits de ces leçons, généreusement ponctuées de verges, il s'en libère trop souvent, préférant aller vagabonder dans la campagne voisine ou barboter dans l'Aube.

A huit ans, une autre institution du lieu, dite « supérieure », accueille le turbulent élève, sans arriver davantage à capter son attention ; la grammaire, enseignée suivant les principes du bon M. Lhomond, ennue terriblement le garçon, qu'attirent davantage les parties de cartes et de billes avec quelques bons camarades, natifs comme lui d'Arcis et qui resteront les compagnons de sa vie : le futur abbé L.-R. Béon, J.-F. Paré, qui sera ministre de l'Intérieur en 1793, E.-B. Courtois, qui représentera le département à l'Assemblée législative et à la Convention.

Déjà pourtant son intelligence se forme ; il s'initie au latin et, chose rare, apprend l'anglais ; il lit beaucoup, et on le voit souvent, dans les bois ou les prés, promeneur solitaire, un livre à la main.

Ainsi arrive-t-il à sa treizième année. Entre-temps, sa mère s'est remariée avec un maître filateur de coton d'Arcis, veuf lui-même, Jean Recordain, dont elle a eue encore

trois fils et une fille, tous morts en bas âge — deux de ces petits auront eu pour parrain leur frère aîné. Ce beau-père, loin d'être un intrus, saura se faire aimer de ses beaux-enfants, qui le considéreront comme un véritable père. Sa fortune aidera à les élever, mais cette fortune fondra peu à peu, à la suite de spéculations malheureuses et de règlements de billets que, par bonté, l'industriel aura accepté d'endosser.

À l'automne de 1772, le jeune Georges-Jacques est admis au petit séminaire de Troyes.]



Bâtie sur la Seine et ses nombreuses dérivations, dans une large plaine boisée, Troyes, où Danton passa une dizaine d'années de sa jeunesse, était alors presque entièrement construite de maisons de bois ou de pisé à charpentes apparentes, dont les toits en auvent et les étages en encorbellement bordaient un lacis de ruelles étroites. Capitale de la Champagne, centre marchand important, elle s'enorgueillissait — et s'enorgueillit toujours, car, Dieu merci, tout cela a en grande partie subsisté — de somptueux hôtels aristocratiques et de la plus étonnante floraison de monuments religieux qu'aient élevés les architectes du moyen âge et de la Renaissance. On y comptait alors quatorze paroisses, deux abbayes d'hommes, une de femmes et de nombreux monastères et couvents ; la compagnie de l'Oratoire y possédait deux maisons, et son collègue était aussi renommé pour son enseignement que par sa riche bibliothèque ; le petit séminaire, lui, destiné surtout à assurer le recrutement du clergé, était dirigé par les prêtres de la mission de Saint-Lazare, qui menaient leurs élèves suivre les cours des Oratoriens. Nul doute qu'en l'y faisant entrer, sa famille n'ait songé au sûr avenir que Georges-Jacques pouvait s'assurer dans la carrière ecclésiastique, avec les appuis dont il disposait. Depuis 1770 son oncle Pierre, abandonnant sa paroisse de Méry-sur-Seine, est devenu chanoine de la cathédrale de Troyes ; bien qu'un peu suspect de jansénisme, il remplit de nombreuses charges, a des titres importants, est pourvu de confortables revenus ; son autre oncle, Nicolas, qui a pour lui une vive tendresse, est, depuis 1771, titulaire de la cure de Barberey-Saint-Sulpice et le désigne déjà comme son succes-

seur. Avec son cousin Amable-Joseph, issu d'une branche terrienne, et qui, ayant une vocation certaine, est déjà élève au séminaire, deux Danton de plus enrichiront la vie spirituelle du diocèse.

Beaux calculs, sans doute, mais qui ne tiennent pas compte de la volonté, déjà bien affirmée, de l'intéressé. Avec ses camarades il suit assidûment les leçons des Pères de l'Oratoire, qui ont également pour élèves ses bons amis Paré et Béon, mais, s'il accepte de profiter de ces maîtres incomparables, auxquels il devra beaucoup de sa culture, il n'entend pas pour cela se plier à la sévère discipline du séminaire.

Il supporte mal l'internat, le rythme des journées ponctué par les coups de cloche :

— Cette cloche, dit-il, si je suis encore forcé de l'entendre longtemps, finira par sonner mon enterrement.

Il ne cache pas sa façon de penser, et son indépendance n'est pas, semble-t-il, très goûtée de ses camarades eux-mêmes, qui l'ont surnommé l'« anti-supérieur », le « républicain ». Il ne s'y classe pas moins, à la fin de 1774, le quatrième sur les 18 « inter bonos », laissant la première place à Paré, devançant Béon qui est seulement le huitième.

Est-il congédié ? quitte-t-il de lui-même le petit séminaire où, disait-il à sa mère, « il y a des habitudes qui ne lui vont pas, qu'il ne pourra jamais comprendre » ? Toujours est-il qu'il entre alors dans une pension laïque, que dirige un sieur Richard, non loin de Saint-Nizier. Là aussi les élèves suivent les cours des Oratoriens, mais n'ont plus à subir la même emprise religieuse. Nourri de toutes les lectures qu'il a faites et continue de faire, il reste parmi les meilleurs élèves, et ses compositions, applaudies par ses condisciples, ont fréquemment l'honneur de la lecture. A la fin de ses « humanités », il remportera le prix de fable et obtiendra des accessits pour le discours et les vers latins, ainsi que pour l'« amplification française ».

Il n'en continue pas moins à se montrer un perpétuel révolté, à tel point qu'on l'appelle « Catilina ». Jamais il ne manque une occasion de protester quand, dans la vie scolaire il constate une injustice, une irrégularité. Ainsi suscite-t-il, en rhétorique, une retentissante affaire quand le professeur, un jeune méridional nommé Béranger, entend, pour une peccadille, infliger à Paré le châtement de la férule, punition réservée aux petits des basses classes, Danton

proteste, de cette voix sonore qui, en se développant, deviendra célèbre ; les élèves font chorus ; la direction doit intervenir ; une vive discussion a lieu, et force est bien de donner tort au maître. De cet incident, le prestige de l'adolescent sort infiniment grandi.

Il a seize ans bientôt et est devenu un fort gaillard, presque un homme, aussi apte aux sports qu'aux travaux intellectuels. La France, à ce moment, vit des heures de fête : Louis XV est mort le 10 mai 1774, et le jeune roi qui lui succède, en qui l'on met toutes les espérances, doit être sacré à Reims le 11 juin 1775 ; en Champagne, plus que nulle part ailleurs, on parle du prochain événement qui va bouleverser la province, y amenant de Versailles toute la Cour.

Chez les Oratoriens, une telle solennité ne peut passer inaperçue. Est-il plus beau thème à dissertations littéraires ? Le maître, à l'avance, en parle, annonce que ce sera le sujet de la prochaine composition.

Danton, ne se payant pas de mots, entend voir lui-même le déroulement des cérémonies qu'il aura à décrire.

— Pour bien se pénétrer d'un tel sujet, déclare-t-il à ses camarades, il faut se servir de ses yeux. Je suis curieux de savoir comment on fait un roi !

Avec la complicité de quelques amis, aidé même pécuniairement par eux, à l'insu de ses maîtres qui constateront seulement son absence, il fera le voyage.

De cette équipée, que Rousselin n'a pu imaginer entièrement, on ne sait que ce qu'il a raconté. Une trentaine de lieues séparent Troyes de Reims ; Danton parcourt-il ce long trajet en coche ou à pied ? nous l'ignorons ; on nous dit seulement, qu'à son passage à Arcis, il se garde bien de voir ses parents, craignant qu'ils ne s'opposent à cette aventure ; arrivé dans la ville de saint Rémy il se glisse partout, peut suivre attentivement les cérémonies, entend même le monarque prononcer, la main sur l'Évangile, le serment de « régner par les lois et pour le bonheur de la nation ».

Sans doute le fond de l'histoire est-il vrai, mais a dû être fortement enjolivé. On imagine mal, en effet, le jeune champenois forçant les barrages, fendant la foule des privilégiés qui emplissent la basilique, approchant assez près du trône royal pour saisir les paroles solennelles du nouveau roi. Il suffit, et la chose est déjà assez émouvante, de revoir en pensée le futur tribun approcher ce jour-là, réunis pour

cette dernière solennité de l'ancien régime, tous ceux contre lesquels, quinze ans plus tard, il prononcera ses ardents réquisitoires et à l'écroulement desquels il contribuera.

A son retour de Reims, le garçon est accueilli par ses condisciples avec la curiosité qu'on pense. Les maîtres, en revanche, se montrent beaucoup moins ravis d'une telle escapade, et il s'en faut de peu que son héros ne soit mis à la porte de l'établissement. Il sait si bien plaider sa cause, semble montrer tant de repentir, que le pardon est vite accordé ; l'évocation qu'il donne, dans son devoir, des cérémonies du sacre est telle que le professeur ne peut qu'en être enthousiasmé et laisse échapper cet aveu « qu'il donnerait la première place à l'auteur s'il n'avait fait l'école buissonnière ». Cette année-là, cependant, la dernière qu'il passe chez les Oratoriens, Danton n'est pas le grand lauréat des prix et ne connaît pas le triomphe qu'a dépeint son biographe : s'il est encore parmi les douze meilleurs élèves de rhétorique, il sort le dernier de ceux-ci ; son ami Paré est le deuxième et son cousin Amable-Joseph le cinquième.



1775-1780 : cinq années s'écoulent, que ne jalonne aucun fait précis.

Danton les passe certainement à Troyes, y poursuivant ses études et sa formation. Il lit de plus en plus et connaît à fond les historiens, les moralistes, les orateurs, les poètes grecs et latins ; il n'ignore rien des classiques français non plus que des écrivains de son temps ; il approfondit en même temps l'étude de l'anglais et apprend l'italien au point de pouvoir lire dans leur texte original les livres écrits dans ces deux langues.

Il a finalement décidé d'embrasser une carrière de robe, comme l'ont fait la plupart de ses proches.

Ceux-ci sont nombreux dans la capitale de la Champagne, tous bien établis et considérés ; il travaille peut-être chez l'un ou l'autre d'entre eux, car on le retrouve, rue de la Levrette, chez Jacques Danton-Bécat, procureur à la juridiction royale ; rue du Coq, chez Pierre-Charles Danton-Cuisin, procureur aux Consuls ; rue des Buchettes, chez Pierre Danton-Flament, huissier ; ces oncles, ces cousins sont heureux d'accueillir chez eux le jeune et bouillant

Georges-Jacques Danton-Camus — suivant l'usage du pays les noms du mari et de la femme restent ainsi accolés pour désigner les branches des familles.

Les deux abbés Pierre et Nicolas Danton n'en ont pas voulu à leur neveu d'avoir renoncé à l'état ecclésiastique. Le second surtout s'intéresse toujours à lui et le reçoit fréquemment, le dimanche, à Barberey : le village n'est qu'à une lieue et demie de Troyes, et la route pour y aller est si jolie, au long de la Seine, l'accueil reçu est si affectueux que jamais le jeune homme ne se fait prier pour venir se reposer dans le presbytère à haut toit de tuiles qui se tapit au pied de la vieille église. L'excellent prêtre voudrait rester son guide moral et spirituel, mais il a bien du mal avec cette nature impétueuse et autoritaire qui conservera, cependant, au fond de l'âme, les pieux enseignements reçus. Heureusement pour lui, l'abbé Nicolas quittera cette terre le 6 janvier 1789, avant que n'éclate la Révolution.

Tendrement attaché à sa mère, Danton revient le plus souvent qu'il peut auprès d'elle. Arcis garde pour lui et gardera toujours un attrait qui ira grandissant : là seulement il se sent chez lui et peut prendre un total repos ; il s'y entend si bien avec son beau-père, avec ses sœurs, qu'il trouve toujours trop courts les séjours qu'il fait dans sa ville natale.

Jacques Danton a laissé en mourant une certaine fortune, consistant particulièrement en immeubles de la région, à Arcis même et du côté de Plancy, à quatre lieues en aval, dans la vallée de l'Aube. Les enfants du disparu grandissent ; l'aînée des filles, Anne-Madeleine, va épouser un négociant du pays, Pierre Menuel ; la seconde, Marie-Cécile, vient d'entrer en religion chez les Dames de la Visitation de Troyes. Il y a des comptes à régler ; loin de les exiger, Georges-Jacques, au moment de sa majorité, est le premier à offrir son aide à M. Recordain, dont les affaires périclitent ; il met à sa disposition tout ce qui lui appartient, il va jusqu'à engager des portions de biens qui doivent un jour lui revenir.

— Il faut, déclare-t-il, mettre ses affaires en règle quand on fait un grand voyage !

C'est que, maître désormais de ses décisions, il a pris le parti de quitter son pays et d'aller à Paris faire son apprentissage judiciaire.

[Un jour de 1780, le messager d'Arcis l'emmène, dans sa]

voiture, sans bourse délier ; ami de la famille, il est heureux de lui rendre ce service. Grâce à lui, Danton, dont le gousset n'est pas très garni, et qui va se sentir un peu dépaysé dans la capitale, trouve, à peine au sortir de la cour des messageries, un bon gîte à l'auberge du *Cheval noir*, rue Geoffroy-l'Asnier — une étroite rue, qui existe toujours derrière l'église Saint-Gervais.

L'hôte, un nommé Layron, est habitué à héberger les champenois et à faciliter leurs démarches ; recommandé par lui, l'arrivant ira se présenter chez le procureur au Parlement Vinot, dont l'étude, bien achalandée, se trouve à quelques pas de là, dans l'île, rue Saint-Louis.

L'histoire du premier contact entre les deux hommes est amusante. La principale qualité qu'un procureur demandait alors à son personnel était d'avoir une belle écriture capable de transcrire en élégants pleins et déliés les grosses et expéditions des interminables requêtes. A la demande que M^e Vinot lui fait de montrer son talent, Danton regimbe :

— Je ne suis pas venu pour être copiste, dit-il.

Tant d'assurance plaît au procureur, qui répond :

— J'aime l'aplomb ; il en faut dans notre métier.

Et le candidat est, sur-le-champ, engagé comme clerc ; il sera logé, nourri, étudiera la procédure et, suivant l'argot du métier, « fera le palais ».

Faire le palais, c'est être mêlé, chaque jour, à la foule des gens de loi et des plaideurs dont regorgent toutes les galeries et les abords des salles d'audience. Quel joli tableau du lieu nous a laissé Mercier ! « Voyez cette foule de noirs individus qui s'empressent, qui se heurtent, qui se parlent, s'interrompent, s'interrogent... Parmi ces robes, ces rabats, des marchandes de mode et des vendeuses de brochures. De jolies têtes ornées de rubans, à côté de ces figures de jurisconsultes. Entrez dans la grande salle ; quel bruit ! quel chaos ! quel murmure ! C'est là qu'un avocat donne les éclats de sa voix pour des raisons et son verbiage pour de la profondeur. Il passe pour orateur parce qu'il a une forte poitrine. »

Très vite, Danton se fait à ce milieu, où il apprend la pratique des affaires et noue maintes relations, en particulier avec les avocats. On y entoure de vénération les grands jurisconsultes, tels que Tronchet et Target ; on y approche des hommes qui, comme Garran de Coulon,

Duport du Tertre, Camus, Bigot de Préameneu, joueront un rôle important dans la Révolution ; on y assiste aux débuts des grands orateurs du Tribunal révolutionnaire, que seront Tronson du Coudray, Chauveau-Lagarde, de Sèze, et aussi des futurs conventionnels, Panis et Billaud-Varenne, qui porte encore, en 1790, le nom aristocratique de Billaud de Varenne. En 1782, Danton verra avec joie son ami Paré inscrit au tableau de l'ordre, et il continuera avec lui, dans la capitale, la bonne intimité d'Arcis et de Troyes.

S'il exerce ses fonctions de clerc avec intelligence et exactitude, il aime à s'en délasser par des exercices physiques violents ; il fait de l'escrime, joue à la paume, pratique, l'été, avec passion, la natation ; on lui attribue de véritables tours de force dans les courants les plus dangereux de la Seine ; on raconte même que l'endroit où se prenaient ces bains était non loin de la Bastille et que les tours crénelées de la forteresse semblaient au nageur une continuelle offense.

— Quand la verrons-nous abattre ? grondait-il. Pour moi, ce jour-là, j'y donnerai un fier coup de pioche.

Ayant peut-être un peu trop abusé de ses forces, il tombe, un jour, gravement malade. Il profite de ce repos forcé pour intensifier sa culture. C'est à ce moment qu'il achète, en livraisons, l'*Encyclopédie* et se passionne pour l'œuvre de d'Alembert ; l'*Histoire naturelle* de Buffon ne l'intéresse pas moins, et il en apprend par cœur des pages entières ; Beccaria aussi se révèle à lui, et il s'imprègne de son *Traité des délits et des peines*, qui va transformer la législation criminelle.

Il ne néglige pas le droit pour autant. A l'étude de M^e Vinot, il s'est familiarisé avec la pratique de la procédure, dont il connaît maintenant toutes les roueries ; il en possède aussi à fond la théorie ; il ne lui manque plus que le diplôme de licence pour être admis à plaider devant le Parlement.

Ce diplôme, il ira l'acquérir à la Faculté de Reims, soit que les examens y soient plus faciles qu'à Paris, soit que, fils de Champagne, il tienne à obtenir son grade dans sa province natale. Il en sera du reste si fier qu'au bas d'un acte de baptême, où il figure comme parrain, le 13 octobre 1784, sa signature est suivie de la mention « licencié en droit ».



On pourrait croire que Danton ait usé aussitôt de son titre pour obtenir son inscription au barreau du Parlement. Il n'en est rien, et il restera simple stagiaire, sans que, pour cela, il ne cherche point d'affaires et ne commence à plaider.

De ces premières plaidoiries, on ne sait rien de précis. La bibliothèque de l'Ordre, qui renfermait les mémoires concernant les procès de cette époque, a été incendiée en 1873 et on n'en trouve plus trace. Ici encore, Rousselin est le seul à donner quelques indications ; il évoque entre autres l'action intentée contre le seigneur de son village par un berger ; en faveur de celui-ci, Danton publia un *factum* si convaincant, plaida avec une telle chaleur, une telle habileté, mettant en avant le principe de l'égalité de tous devant la loi, que la Cour, bien que composée de privilégiés, lui donna raison.

Un tel arrêt fit sensation et valut au débutant les félicitations des membres les plus en vue du barreau ; son compatriote Linguet qui, pour la seconde fois, venait d'être radié du tableau, lui adressa à ce propos les plus vifs encouragements.

Ayant désormais une situation stable, Danton habite maintenant sur la paroisse de Saint-Jean-en-Grève, rue de la Tixeranderie, vis-à-vis de la rue des Deux-Portes, et il prend ses repas chez un traiteur qui a la charmante enseigne : *Hôtel de la Modestie*. Il vit, semble-t-il, sobrement, soucieux de ne point gaspiller ce qu'il gagne et les quelques revenus qui lui viennent du capital hérité de son père ; on peut croire son biographe, qui nous le montre, après sa journée de Palais et son souper, prenant une demi-tasse de café et faisant avec des amis quelques parties de dominos, allant seulement, de temps à autre, voir, au Théâtre-Français, la représentation d'une pièce classique ; si, par hasard, quelque compatriote est de passage dans la capitale, il organise chez lui une petite réception de champenois ; ce sont alors de longues causeries, parfois de chaudes discussions, sur des questions littéraires, sociales, même politiques et, dans ces jeunes gens, se sentent les divergences de tendance qui pousseront les uns violemment vers un ordre nouveau, les autres vers un habile opportunisme, grâce auquel ils serviront les régimes successifs de l'avenir. On se doute bien que Danton était des premiers.

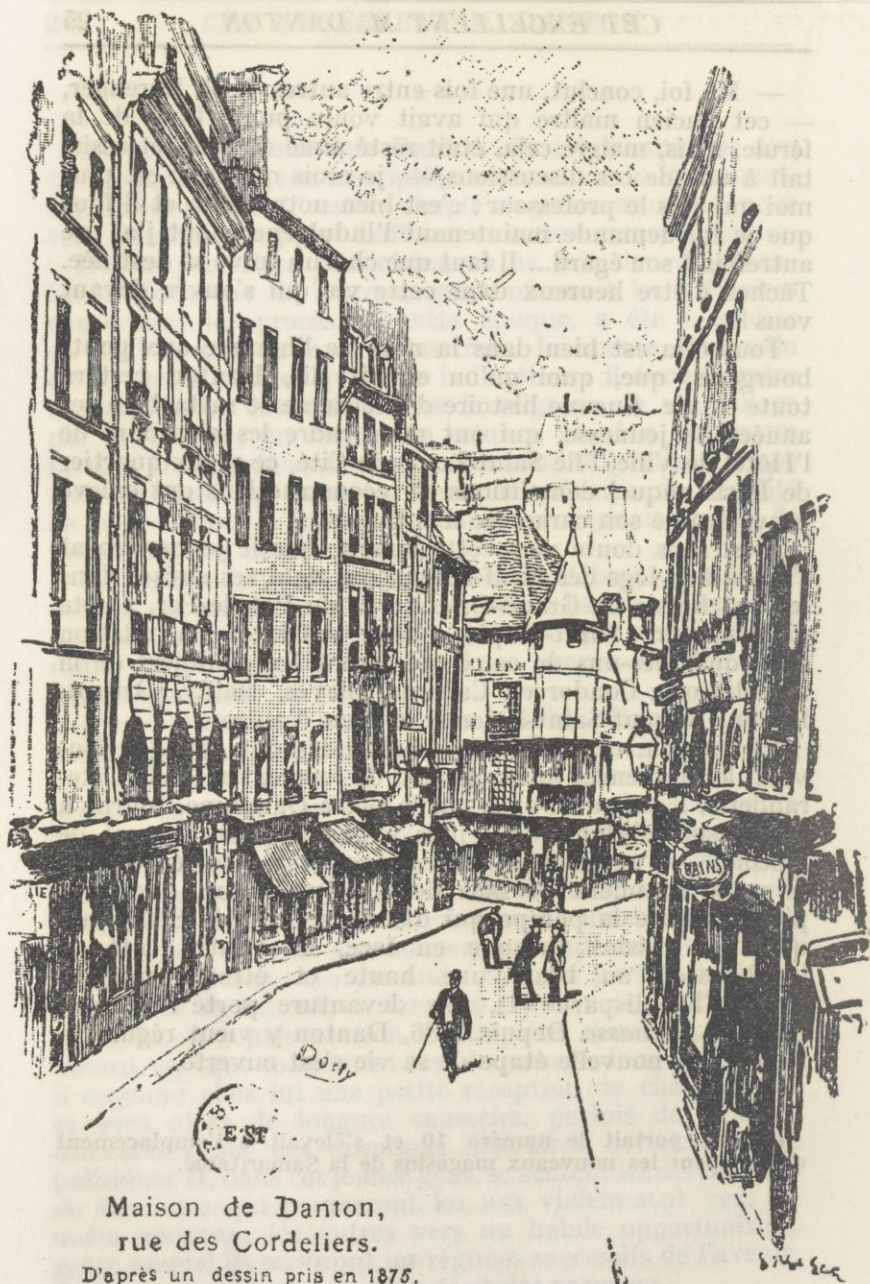
— Ma foi, conclut, une fois entre autres, le P. Bérenger, — cet ancien maître qui avait voulu punir Paré de la férule, mais, malgré cela, était resté aimé de tous, et assistait à une de ces discussions, — je crois que ce n'est plus moi qui suis le professeur ; c'est bien notre hôte, et il faut que je lui demande maintenant l'indulgence dont j'ai usé autrefois à son égard... Il faut que chacun suive sa destinée. Tâchez d'être heureux dans cette vie qui s'ouvre devant vous !

Tout cela est bien dans la note de l'homme aux goûts bourgeois, que, quoi qu'on en ait dit, Danton restera toute sa vie. Aucune histoire douteuse ne se rattache à ses années de jeunesse, qui ont pour cadre les alentours de l'Hôtel de Ville, l'île Saint-Louis, la Cité, ce vieux quartier de Paris auquel démolitions et reconstructions ont enlevé beaucoup de son caractère d'autrefois.

C'est sans doute vers cette époque que le jeune avocat s'affilie à la loge des Neuf-Sœurs, qui tient ses assises dans les « ateliers » du Grand-Orient, rue du Pot-de-Fer, à côté du séminaire Saint-Sulpice ; ainsi entre-t-il en relation avec quelques-uns de ceux qui seront les pionniers de la Révolution : Condorcet, Cabanis, Sieyès, Bailly, Brissot, Pétion, Rabaut-Saint-Étienne et bien d'autres.

Peu à peu, cependant, ses habitudes ont changé. Souvent, les audiences finies, au lieu de rentrer rue de la Tixeranderie, il sort du Palais par la place Dauphine, tourne à droite sur le Pont-Neuf, puis à gauche, sur le quai de l'École, — l'actuel quai du Louvre, — à l'entrée duquel le vaste bâtiment de bois de la Samaritaine, élevé sur pilotis, abrite la pompe qui distribue l'eau de Seine aux quartiers voisins. Presque en face, de l'autre côté de la chaussée, au bas d'une haute et étroite maison, aujourd'hui disparue (1), une devanture porte l'enseigne *Café du Parnasse*. Depuis 1786, Danton y vient régulièrement ; une nouvelle étape de sa vie s'est ouverte.]

(1) Elle portait le numéro 10 et s'élevait à l'emplacement qu'occupent les nouveaux magasins de la Samaritaine.



Maison de Danton,
rue des Cordeliers.
D'après un dessin pris en 1875.

II

Le café du quai de l'École appartenait au sieur François-Jérôme Charpentier. Bien qu'exerçant par ailleurs les fonctions de contrôleur des Fermes, le propriétaire exploitait lui-même son fonds de commerce depuis 1773, mais, en voyant les portraits de la famille que conserve le musée de Troyes, on a bien l'impression que celle-ci était très au-dessus de l'habituelle condition des simples cabaretiers.

Figure souriante sous la perruque ronde, cravaté de mousseline retombant sur le gilet rouge dans l'entrebâillement d'un habit bleu, M. Charpentier présente l'image d'un bon bourgeois fort à son aise. Il avait épousé Angélique-Octavie Soldini, d'origine italienne, et les beaux-parents, bien plus encore que le genre, donnent l'impression qu'ils appartenaient à une classe fortunée — M. Soldini portant ample perruque poudrée, jabot de dentelle flottant sur le gilet de soie et la redingote de velours, son épouse habillée d'une robe à corselet de satin, un élégant bonnet de tulle enjolivant ses cheveux.

Tandis que son époux accueillait avec prévenance et serviette sous le bras, servait la clientèle composée d'avocats et d'hommes de loi qui venaient se rafraîchir au sortir du Palais, M^{me} Charpentier tenait la caisse et était assistée le plus souvent de sa fille Antoinette-Gabrielle, forte brune de vingt-cinq ans, de belle apparence de santé, aux yeux noirs intelligents qui éclairaient un visage ovale d'expression énergique; sérieuse, celle-ci savait imposer le respect à tous et nul n'osait la courtiser. Telle que nous la montre David, dans la peinture qu'il a laissée d'elle, elle devait être alors toute simplicité, ne cherchant pas à jouer à l'aristocrate, ayant gardé, comme ses pareilles, la coiffe

de lingerie, un corsage paré de dentelle noire enrichissant seulement le fichu croisé.

Danton n'a pas été sans la remarquer et, à cause d'elle, il est devenu un des familiers de la maison ; sa connaissance de l'italien lui a permis de converser avec la mère, très heureuse de trouver quelqu'un avec qui parler sa langue natale ; les jeunes gens ont commencé à causer ensemble, et le sentiment n'a pas tardé à se mêler aux bavardages anodins ; un beau jour, ils se sont dit leur amour réciproque, et les parents n'ont pas été très étonnés quand Danton leur a demandé la main de leur fille.

Avant, cependant, de donner son consentement, le papa Charpentier tient à se renseigner auprès des confrères de Danton, des procureurs qui ont été en relation avec lui, de tous ceux qui le connaissent. L'appréciation est unanime : honnêteté, intelligence, culture, famille, tout est parfait. Il n'y a qu'un point noir : le garçon n'a pas encore une grosse clientèle, et sa fortune est minime, consistant presque uniquement en terres et maisons situées à Arcis-sur-Aube et la région, d'une valeur d'environ 12.000 livres.

En fait, il est nécessaire, pour que le ménage puisse vivre largement, que le futur époux ait une situation plus lucrative que celle d'avocat au Parlement, dont le rapport est mince, du moins très long à devenir substantiel. Et c'est ainsi que, après enquête, Danton est amené à envisager l'achat d'une charge d'avocat aux Conseils du roi.

Qu'étaient exactement ces avocats ? il est assez difficile de le préciser. Un édit de septembre 1643 leur attribuait « l'exercice exclusif dans les Conseils de toutes les fonctions attachées dans les Parlements aux qualités d'avocat et de procureur », et Mirbeck, qui sera un des vieux confrères de Danton, explique qu'on appelait tels ceux qui étaient « établis pour instruire, discuter et plaider toutes les affaires portées dans les différents Conseils ou leurs diverses commissions et pour présenter et suivre toutes les demandes de nature à y être portées ». On connaît assez mal, en revanche, comment se faisait la répartition des instances entre les différentes juridictions — Conseils, qui, en 1787, étaient sept ; commissions, les unes « extraordinaires », les autres « permanentes », et dont on ignore même le nombre. Une seule chose est sûre : ces offices, en nombre limité, — 70 en principe, 72 à 74 dans la pratique, — étaient recherchés, comme étant d'un bon rapport ; ils se transmettaient

par cession amiable et leur valeur variait suivant leur importance.

En 1787, un des titulaires, M^e Huet de Paisy, inscrit depuis 1774, cherche un successeur et demande 78.000 livres de sa charge. La somme est grosse sans doute, et Danton ne la possède certainement pas ; pour réaliser la chose il n'hésitera pas à s'endetter ; le traité qui conclura les accords sera signé le 29 mars 1787, dans l'après-midi, 55, rue de l'Arbre-Sec, en l'étude de M^e Dosfant, notaire au Châtelet de Paris.

Aux termes de ce traité, M^e Huet de Paisy s'engage à faire recevoir dans le collège Georges-Jacques Danton, de manière que celui-ci y jouisse désormais de tous les honneurs, privilèges et revenus attachés à la place ; il lui vend, en outre, la pratique et la clientèle, en lui transmettant dossiers et pièces concernant les actions en cours, dont il encaissera les recouvrements, exception faite toutefois des affaires Papillon-Delagrangé et abbaye de Chaâlès, dont le vendeur se réserve le règlement. Sur les 78.000 livres convenues, 10.000, prix du « corps » de l'office, seront payées dès que l'agrément du collège aura été obtenu ; 56.000 seront alors versées comptant, « en espèces sonnantes au cours » ; les 12.000 restant ne seront exigibles qu'au terme de quatre années.

Pour faire face au paiement immédiat des 56.000 livres, sur lesquelles il peut seulement en apporter personnellement 5.000, le fiancé emprunte 15.000 livres à son futur beau-père et 36.000 à une amie de Troyes, Mlle Françoise-Julie Duhauttoir.

Quel rôle exact joua celle-ci dans les tractations ? Il est bien difficile de le préciser, mais des pièces, retrouvées ces dernières années dans les minutes notariales récemment déposées aux Archives nationales, ont appris que cette demoiselle Duhauttoir, bien que domiciliée à Troyes, avait aussi un logis à Paris, précisément rue de la Tixeranderie, dans la maison habitée par son compatriote, et qu'elle était, à ce même moment, la maîtresse de M^e Huet de Paisy, dont elle allait devenir bientôt l'épouse légitime. Autre fait assez étonnant : M^e Dosfant, qui enregistrait les accords, devait avoir pour successeur, en 1791, M^e Antoine-François Charpentier, propre beau-frère de Danton. De là à conclure que de louches arrangements furent pris entre les deux notaires, le vendeur et l'acheteur de la charge,

le pas était aisé à franchir — et c'est un argument de plus que M. Gabriel Pioro a apporté aux adversaires du futur conventionnel.

Par ailleurs, pour les règlements ultérieurs, celui-ci avait obtenu le concours du beau-frère et de trois sœurs de sa mère, de Troyes également : le maître de poste François Lenoir et sa femme Marie-Geneviève Camus, la dame Elisabeth Camus, veuve du marchand Nicolas Jeannet, la demoiselle Anne Camus ; tous quatre s'étaient, dès le 2 décembre 1786, devant le notaire N.-G. Morey, portés « garants responsables et cautions » pour leur neveu, jusqu'à concurrence d'une somme de 90.000 livres.

La situation matérielle du futur ménage étant ainsi réglée, aucun obstacle ne s'oppose plus au mariage.

Danton a quitté son logement de la rue de la Tixeranderie et est venu s'installer momentanément, à quelques pas de sa fiancée, rue des Mauvaises-Paroles — une étroite artère qui prenait dans la rue des Lavandières-Sainte-Opportune et a disparu lors du percement de la rue de Rivoli.

Le contrat est signé le 9 juin 1787, toujours devant M^e Dosfant, assisté de son confrère M^e Leville, — contrat solennel que suit, à n'en pas douter, une belle réception.

Mme Danton est là, venue d'Arcis avec son beau-fils, Georges Recordain, et elle est descendue chez Georges-Jacques qu'entourent ses cousins : le maître en chirurgie Papillon, le jeune G.-N. Mergez et sa cousine Cécile-Nicole Jeannet ; Gabrielle a près d'elle ses deux frères Antoine-François et François-Victor Charpentier, ses cousins, le procureur au Châtelet F.-P. Sallais et sa cousine Hugues Taraval, veuve du peintre ordinaire du roi. Dans l'assistance de nombreux amis se pressent, tous bons bourgeois, conseillers du roi, avocats au Parlement, banquiers, négociants, commis des grandes administrations, contrôleurs des guerres ; M^e Vinot et son épouse sont venus apporter à l'ancien clerc de l'étude le témoignage de leur estime. Lecture est donnée de l'acte qui précise et garantit la situation financière du ménage — tout cela rédigé dans le jargon traditionnel des minutes notariales où tout est prévu en cas de décès de l'un ou l'autre conjoint et de la survenance d'enfants. Une seule chose est à y noter : la situation respective des fiancés, qui se marient sous le régime de la communauté, suivant la coutume de Paris.

Danton apporte son office d'avocat-ès Conseils, pour lequel il vient de s'endetter lourdement, et ses quelques propriétés de la région d'Arcis; Gabrielle a une dot de 18.000 livres, sur lesquelles son mari lui sera redevable des 15.000 livres prêtées par M. Charpentier; aux 3.000 restantes s'ajoutent 2.000 livres des gains et épargnes de la jeune fille, qui les remet aussitôt à celui qui, à dater du mariage, sera responsable du patrimoine commun.

La cérémonie nuptiale est célébrée cinq jours plus tard, le 14 juin, en l'église Saint-Germain-l'Auxerrois, paroisse des deux époux; l'avant-veille les provisions de sa charge ont été délivrées à Danton.]



Si l'on en croit Rousselin, le nouvel avocat aux Conseils n'a pas été admis dans le collège sans une certaine hostilité de quelques-uns de ses membres.

La coutume voulait que le nouvel admis se présentât à ses confrères, « debout, en robe, le bonnet carré à la main », au cours d'une réunion solennelle, où il faisait une allocution en latin. Danton ne pouvait se dérober à cet usage.

Les luttes politiques, déchainées en grande partie par la situation financière qu'a aggravée Calonne, sont déjà très vives. Depuis le 22 février, une assemblée de Notables, choisis par le roi, s'est réunie à Versailles; elle a demandé des comptes, voté la suppression des corvées, mais refusé la subvention territoriale; La Fayette a été jusqu'à prononcer les mots d' « États généraux » et d' « Assemblée nationale ». Le ministre, devenu impossible, a été exilé en Lorraine; Loménie de Brienne, archevêque de Toulouse, lui a succédé et a obtenu des Notables ce qu'ils avaient refusé à son prédécesseur, mais, quand il a voulu faire enregistrer deux édits relatifs à l'impôt du timbre et à la subvention territoriale, il s'est heurté à une vive opposition du Parlement qui, à son tour, a demandé la communication des états des finances — communication que le ministre a refusée le 16 juillet.

C'est à ce moment que Danton est appelé à prononcer son discours, et on lui a imposé comme sujet « la situation morale et politique du pays dans ses rapports avec la justice ». Sans doute, comme il le dira lui-même, était-ce lui

demander de « marcher sur des rasoirs ». Il n'hésite pas cependant et, dans une étonnante harangue, il aborde directement les problèmes du jour : le gouvernement doit sentir la gravité de la situation, y porter remède avec autorité, imposer des sacrifices à tous ; il faut que la noblesse et le clergé, possesseurs de la plus grande partie des richesses nationales, donnent l'exemple ; la lutte qui commence entre le Parlement et le pouvoir n'a d'autre objet que de défendre les intérêts de quelques particuliers puissants, sans que rien soit stipulé au profit du peuple ; l'horizon apparaît sombre, une révolution menace et elle sera terrible ; si l'on peut la reculer d'une trentaine d'années, elle se fera amiablement par la force des choses, et l'orateur conclut par ce cri prophétique :

— Malheur à ceux qui préparent les révolutions !
malheur à ceux qui les font !

Le discours, écouté avec attention, a ému les plus anciens avocats qu'ont effrayés des mots tels que « motus populorum, ira gentium, salus populi suprema lex ». Certains voudraient avoir le texte pour le lire, l'étudier à loisir, mais Danton répond qu'il n'a pas l'habitude d'écrire ni ses plaidoiries ni ses discours, qu'il improvise toujours ; il pourra seulement, si on le désire, répéter ce qu'il vient de dire, car sa mémoire est fidèle... Crainte peut-être de provoquer un scandale, on préfère en rester là.

Pour l'instant, du reste, il ne s'agit pas de politique ; toute l'activité de l'avocat est consacrée à son cabinet, où les affaires ne manquent pas. Pour l'aider, il a tout de suite demandé à son ami Paré de devenir son maître-clerc, et il a pris, comme secrétaire, un certain Deforgues, normand, qui, grâce à son appui, fera, lui aussi, une belle carrière révolutionnaire.

Sa réputation de juriste n'a pas tardé à s'affirmer, et les mémoires qu'il présente aux divers Conseils passent pour des modèles d'exposé et de discussion. Très peu, malheureusement, de ces mémoires ont pu être retrouvés et, malgré des recherches actives, André Fribourg — dont l'édition critique des discours de Danton est une source très sûre — n'a pu découvrir la trace, de 1787 à 1791, que de vingt-deux affaires seulement, dans lesquelles l'avocat serait intervenu — cinq portées devant le Conseil royal des finances et du commerce, neuf devant le Conseil des dépêches, six devant le Conseil privé, deux on ne sait où. Il

n'est pas douteux que bon nombre d'autres actions, plaidées dans les autres Conseils, restent ignorées.

Les clients sont des plus variés : personnalités de la haute magistrature, représentants de la noblesse ou de la bourgeoisie, collectivités locales, même simples artisans et laboureurs, et il est vraisemblable que, pour ces derniers, Danton, comme on l'a dit, ait plus d'une fois donné pour rien ses services.

Parmi ces clients, le plus célèbre est M. de Barentin, premier président de la Cour des aides. Celui-ci est intéressé dans une action en conflit de juridiction. A la suite du décès de René Le Boulanger de Capelles, dont la succession est fort obérée, des forges, que celui-ci possédait au Vieux-Conches, non loin d'Évreux, ont été vendues, et les créanciers s'opposent à la ratification de cette vente. Intervenant pour eux, le 28 juillet 1787, Danton demande et obtient que le procès soit renvoyé au Châtelet et non soumis au bailliage de Conches.

Dans les mois qui suivent, il a à plaider pour deux demandes en maintien de noblesse.

Une de ces requêtes, du 30 septembre, est présentée par le marquis de Clerc de la Devèze, auquel est refusé le certificat des quartiers exigés, dont il a besoin pour faire admettre son fils au service militaire. L'autre, du 7 décembre, intéresse les quatre garçons du vicomte du Chayla, mort en 1767, et qui demandent la consécration du privilège nobiliaire de leur père. Il est plaisant de voir, dans l'une et l'autre action, Danton faire l'éloge de cette noblesse, « le premier, le plus précieux bien héréditaire », évoquer la glorieuse généalogie de ses clients, vanter les services rendus à l'État par leurs ancêtres, les témoignages que n'a cessé de leur montrer Sa Majesté.

Tout autre, de ce même 7 décembre, est l'affaire relative au marchand tailleur Antoine Acassat, dit Sansac, et à son épouse, Magdeleine Merlin. Le couple possède une maison sur le pont au Change ; un édit de septembre 1786 a ordonné la démolition de tous ces immeubles, mais le Prévôt des marchands n'a alloué pour celui-ci, à ces propriétaires, qu'une indemnité de 33.500 livres ; comme il rapportait annuellement 2.094 livres, ils auraient dû toucher au moins 41.894 livres. Ces malheureux ont des créanciers ; « si le roi rejette leur requête, ils mourront dans la plus affreuse indigence et sans avoir payé leurs

dettes ». Malgré cet émouvant appel, en dépit des arguments juridiques très forts, même un peu hardis, développés par l'avocat, celui-ci, cette fois, perd le procès.

★

Nous sommes arrivés en 1788, et la situation politique s'aggrave. L'été précédent, le Parlement a été exilé à Troyes, puis rappelé en septembre, plus décidé que jamais à l'opposition, réclamant lui aussi les États généraux, dont, au fond, il ne veut pas ; à nouveau il a refusé d'enregistrer un édit concernant un emprunt de 420 millions et un autre accordant aux protestants tous les droits civils et politiques. Louis XVI a tenu alors, sans résultat, un lit de justice et, en janvier, la lutte entre le pouvoir et la magistrature est de plus en plus aiguë.

Danton peut fort bien avoir, en ces mois, des contacts avec Loménie de Brienne, dont la famille est champenoise et dont il connaît certainement le frère, ancien ministre de la Guerre. Il a pu l'approcher aussi par Barentin, des affaires duquel il s'occupe. Il n'y a donc aucune invraisemblance à ce que celui-ci ait fait passer au premier ministre un plan, préparé par son avocat et susceptible d'éviter la brisure violente avec les parlementaires ; il fallait, au lieu de leur faire une guerre déclarée, les convaincre de s'intéresser aux réformes, d'accepter que noblesse et clergé contribuassent aux charges de l'État, devenues un fardeau intolérable pour le pays dont la résignation était à bout. Si le roi acceptait d'entrer dans ces vues, il pourrait, dans le calme, réaliser les réformes demandées, donner satisfaction aux justes aspirations du peuple ; les pouvoirs établis resteraient en place et deviendraient ainsi les instruments d'un renforcement de tout le mécanisme social.

Sans doute était-il déjà trop tard, et le projet n'eut pas de suites. En ce début d'année, Danton est du reste absorbé par d'autres affaires, notamment, en janvier, par une requête pour la communauté de Balinghem, petite localité des environs de Saint-Omer, au sujet d'une concession faite à son détriment par un sieur Petit.

En mai, le 12, devant le Conseil des dépêches, il se présente encore pour M. J.-B. Ribauld, écuyer, seigneur de la Chapelle, près de Gannat-en-Bourbonnais. A la suite de

difficultés de famille celui-ci est parti pour Saint-Domingue et, quand il est rentré en France, il a appris que son père, mort pendant son absence, l'avait déshérité, laissant tous ses biens à sa femme ; fils aîné, il doit payer les dettes du défunt, les siennes aussi et, attaquant le testament, il demande au roi, pour une année, la surséance à toutes les poursuites dont il est l'objet de la part de ses créanciers. Cette surséance lui est accordée.

A ce même moment Louis XVI veut, comme l'a fait Louis XV, briser l'opposition par la force, ôter au Parlement ses abusives attributions ; celui-ci se dresse contre une telle prétention ; en pleine Grand'Chambre les plus ardents des opposants, Freteau, Espréménil, Sabatier de Cabre sont arrêtés ; toutes les cours du royaume, qui se solidarisent avec celle de Paris, sont « mises en vacances ». L'agitation grandit ; des troubles éclatent en Bretagne et en Dauphiné dont, malgré le gouvernement, les États provinciaux sont appelés, pour septembre, au château de Vizille. Avant même cette réunion, Brienne, croyant retrouver quelque popularité, accorde la convocation des États généraux, prévue d'abord pour 1792, fixée finalement au 1^{er} mai 1789, mais le ministre, débordé, ne peut plus gouverner ; après avoir déclaré la banqueroute, il cède la place à Necker, le 25 août.

Dans ce nouveau ministère, Barentin remplace Lamignon aux sceaux. A plus d'une reprise, au cours des entretiens qu'ils ont eus, il a pu, causant des affaires publiques, apprécier la clairvoyance, l'énergie, les capacités de son avocat. Rien d'étonnant, par suite, s'il cherche à se l'attacher, en lui demandant de devenir secrétaire de la Chancellerie, mais Danton refuse, car, maintenant, il est trop tard, tout est changé :

— Nous n'en sommes plus, déclare-t-il, aux réformes modestes ; ceux qui les ont refusées ont refusé leur propre salut ; nous sommes à la veille d'une révolution... Eh quoi ! ne voyez-vous pas venir l'avalanche ?

Peut-il se douter, quand il parle ainsi, en ce « couchant de la monarchie », comme Ségur a si bien appelé ces jours, que, dans quatre ans, il reviendra en maître, presque en dictateur, dans ce bel hôtel de la Chancellerie où le reçoit M. de Barentin ?

Pourtant, en ces derniers mois de 1788, un peu d'espoir semble encore permis : Necker, accueilli avec enthousiasme,

siasme, abroge l'édit de banqueroute ; la confiance revient, et l'argent afflue dans les caisses ; le Parlement est rappelé, l'édit convoquant les États généraux signé. La grosse préoccupation est de savoir quel sera le mode des élections et, dans une brochure célèbre, Sieyès formule les droits du tiers état.

Rien ne montre encore Danton mêlé à cette fièvre dans laquelle se préparent les élections prochaines. Il continue à s'occuper des dossiers qui lui sont confiés, plaidant notamment, en décembre, toujours devant le Conseil des dépêches, pour le sieur et la dame Boudray, marchands limonadiers, qui tiennent le *Café Chinois*, sur le boulevard, au bout de la rue de Choiseul. Ceux-ci ont fait de trop grosses dépenses pour l'aménagement de leur établissement et sont dans l'impossibilité de les régler immédiatement. Danton obtient pour eux le délai de paiement d'une année, qu'ils réclamaient.

Ce ne sont là que quelques-unes des causes dont il a à s'occuper. Il doit en avoir bien d'autres, que nous ignorons, car sa situation financière s'améliore certainement de jour en jour, et il ne saurait, à cette date, être question de l'accuser de concussion. Il a pu ainsi, entre-temps, réaliser son rêve « de se mettre dans ses meubles », et il s'est assuré une demeure définitive, confortable.

Au début, il s'était contenté du petit logement de la rue des Mauvaises-Paroles ou d'être hébergé chez ses beaux-parents, quai de l'École ; un moment, toutefois, il a envisagé de s'installer rue Guénégaud, à côté de la Monnaie, dans un appartement situé au premier étage au-dessus de l'entresol ; un denier à Dieu a même été remis par lui au propriétaire, le sieur Paschal, mais on s'est aperçu à temps du voisinage d'un serrurier et d'un sellier, dont les marteaux faisaient un bruit infernal, « nuisible aux personnes de cabinet » ; profitant de la circonstance, et conformément à une jurisprudence constante, la restitution de l'argent versé a été demandée au Châtelet et obtenue.

Le logis idéal a été heureusement trouvé au n° 1 de la rue des Cordeliers, aujourd'hui rue de l'École-de-Médecine. Après avoir passé quelque temps dans un immeuble voisin, rue des Fossés-Saint-Germain-des-Prés, le ménage a dû s'installer, dès les premiers mois de 1788, dans la demeure qu'il ne quittera plus désormais — une pièce du dossier La Chapelle y signale déjà sa présence le 12 mai.

★

Détruite en 1876, lors du percement du boulevard Saint-Germain, la maison, où se déroulera désormais l'existence parisienne de Danton, se trouvait exactement à l'endroit où s'élève maintenant sa statue, face aux immeubles qui, entre la rue Dupuytren et le carrefour de l'Odéon, ont subsisté : G. Lenôtre en a minutieusement décrit la disposition grâce aux souvenirs qu'il avait pu recueillir de ceux qui avaient habité l'immeuble jusqu'à son expropriation.

La construction, avec ses cinq étages, élevait, en bordure de la rue, sa haute façade de pierre, enjolivée de balcons ; à sa base, un porche voûté formait l'entrée de la cour du Commerce, aménagée en 1776 sur l'emplacement d'un jeu de paume et qui s'étendait jusqu'à la rue Saint-André-des-Arts.

Sous ce porche on voyait, à gauche, l'escalier, assez large, mais sombre, qui conduisait aux étages ; sur le palier du premier au-dessus de l'entresol, une porte de bois, à deux battants, s'ouvrait sur l'appartement des Danton.

Le vestibule, presque carré, mais sans lumière, desservait, à gauche en entrant, la salle à manger octogonale prenant jour sur la cour du Commerce, et, en face, trois grandes pièces dont les fenêtres donnaient sur la rue des Cordeliers : au centre, un petit salon communiquait, d'un côté, avec une chambre à alcôve et cabinet de toilette, de l'autre, avec le grand salon, d'où un passage menait, en retour, à la cuisine et à l'office, éclairés par une cour ; un escalier de service aboutissait de ce côté à un second vestibule desservant la salle à manger et deux autres chambres. En dessous, l'entresol, où descendait un troisième escalier privé, faisait partie de l'ensemble et servait au logement des domestiques.

Des boiseries devaient recouvrir la plus grande partie des murs, dissimulant ici et là des placards ; des trumeaux à baguettes dorées égayaient ces boiseries ainsi que les pièces, seulement tendues de papier peint. Des poêles en faïence à colonne s'ajoutaient aux cheminées pour assurer le chauffage.

Tout cela n'empêche pas l'avocat de développer son cabinet. Cinq affaires au moins sont plaidées par lui au

cours des premiers mois de 1789 — trois devant le Conseil royal des finances et du commerce, une devant le Conseil des dépêches, et une devant le Conseil privé.

En janvier, il s'agit d'obtenir, pour Joseph-Martin de la Tremblaye, l'autorisation de faire défricher des landes et vaines pâtures dépendant de sa terre d'Anthenaise, aux environs de Laval ; des officiers devront être désignés pour constater l'état des terres, les mesurer, examiner les titres des usagers. Le roi ordonne de communiquer à ceux-ci la requête.

En février, le sieur François Perrault et son épouse, fabricants de gaines et lacets à Seine-Port, près de Melun, demandent des délais pour désintéresser leurs créanciers ; ils ont fait des constructions pour plus de 60.000 livres, comptant sur le concours promis du duc d'Orléans, mais celui-ci est mort en 1785, et ses promesses n'ont pas été tenues. Ils obtiennent l'arrêt de surséance qu'ils demandaient.

En mai, une plaidoirie porte sur un procès qui oppose la corporation des orfèvres à un certain nombre de batteurs d'or, les sieurs Villemseur, Lionville et consorts ; les précisions manquent sur cette affaire dans laquelle il semble bien que Danton ait eu gain de cause pour ses clients, les batteurs d'or.

La corporation des orfèvres apparaît encore dans une action où il intervient le 18 avril. Jean-Jacques Gauthier, après avoir fait ses débuts de compagnon, s'est engagé dans le régiment de Médoc et y a servi pendant huit années ; chaque fois qu'il revenait à Poitiers, en congé semestriel, il ne manquait pas de pratiquer son futur métier et, même, dans ses diverses garnisons, il s'efforçait de concilier ses devoirs de soldat avec son travail d'art. Les orfèvres de Poitiers, malgré cela, lui refusent son brevet d'apprentissage et la possibilité de s'établir quand il aura présenté le chef-d'œuvre prévu par les statuts corporatifs. Sa Majesté empêchera-t-elle un homme qui s'est dévoué pour Elle tant d'années d'exercer la profession à laquelle, de tout temps, il s'est destiné ? Cette fois encore, Danton gagne cette cause.

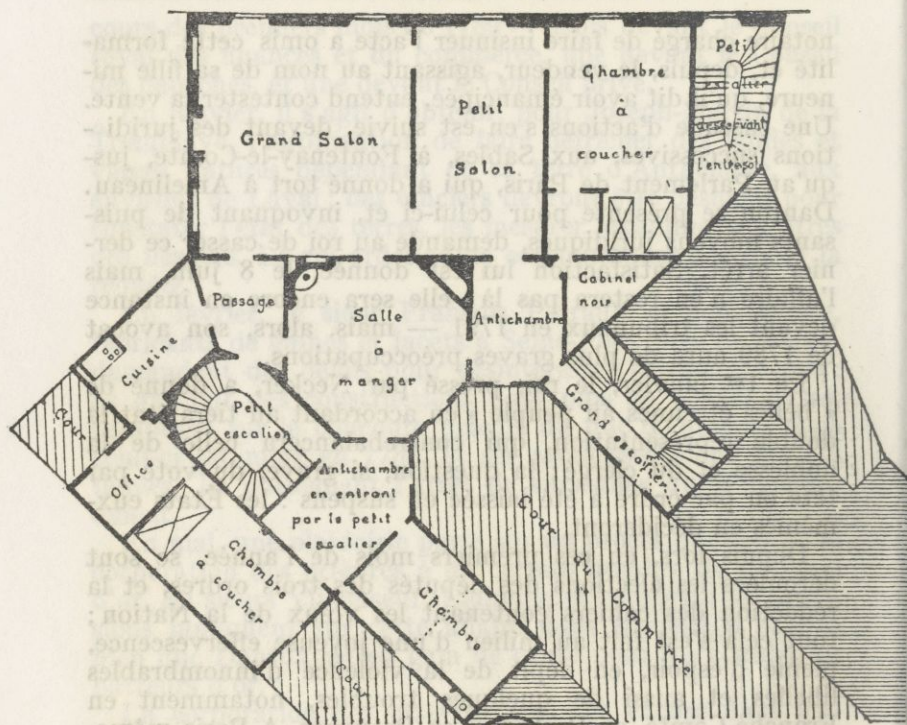
Une dernière affaire concerne un laboureur des Sables-d'Olonne, Jacques Amelineau. Celui-ci a acquis, en 1779, d'un sieur Pierre Martin, pour la somme de 1.000 livres, une borderie sise sur la paroisse Notre-Dame-d'Olonne. Le

notaire chargé de faire insinuer l'acte a omis cette formalité et, depuis, le vendeur, agissant au nom de sa fille mineure, qu'il dit avoir émancipée, entend contester la vente. Une cascade d'actions s'en est suivie, devant des juridictions successives, aux Sables, à Fontenay-le-Comte, jusqu'au Parlement de Paris, qui a donné tort à Amelineau. Danton se présente pour celui-ci et, invoquant de puissants moyens juridiques, demande au roi de casser ce dernier arrêt. Satisfaction lui est donnée, le 8 juin, mais l'affaire n'en restera pas là ; elle sera encore en instance devant les tribunaux en 1791 — mais, alors, son avocat de 1789 aura de plus graves préoccupations.

Le 1^{er} janvier, le roi, pressé par Necker, a donné de « belles étrennes au peuple » en accordant au tiers état la double représentation, qui contrebalancera celle de la noblesse et du clergé ; la question, si grave, du vote par tête ou par ordre a été laissée en suspens : les États eux-mêmes en décideront.

Depuis lors, en ces premiers mois de l'année, se sont déroulées les élections des députés des trois ordres, et la rédaction des cahiers contenant les vœux de la Nation ; tout cela s'est fait au milieu d'une joyeuse effervescence, pleine d'espoir, en dépit de la violence d'innombrables libelles et aussi de quelques troubles, notamment en Franche-Comté, en Bretagne, en Provence. A Paris même, l'agitation était vive, la population entière était sur pied ; au faubourg Saint-Antoine, la colère s'est même déchaînée, le 28 avril, contre Réveillon, et le fabricant de papier, pendu en effigie, n'a évité la mort qu'en se réfugiant à la Bastille.

Rue des Cordeliers



Plan de l'appartement de Danton.

Reconstitué à l'aide du cadastre de 1802, des plans d'expropriation de 1876 de l'inventaire dressé après la mort de Gabrielle Charpentier et des souvenirs des derniers locataires de l'immeuble.

III

Pour les élections des députés du tiers, Paris a été divisé en 60 districts qui devaient désigner les 407 électeurs appelés à nommer 20 représentants aux États généraux. Le secteur, où figurait la Cour du Commerce, s'appelait « district de l'église des Cordeliers » et était une des subdivisions du quartier du Luxembourg — aujourd'hui, à peu de chose près, la circonscription de l'Odéon dans l'ensemble du VI^e arrondissement. Agrandi du district voisin de Saint-André-des-Arts, il deviendra successivement, dans les années qui suivent, la section du Théâtre-Français, de Marseille, de Marat-et-Marseille, enfin de Marat, en 1794.

Titulaire d'un office, Danton était de ceux qui étaient admis à voter dans l'assemblée primaire; il dut donc se présenter, le mardi 21 avril, avant 9 heures du matin, au sanctuaire du couvent voisin de sa maison et reçut, des mains du préposé placé à l'entrée, le « carré de papier » où il devait inscrire son nom, sa profession, son domicile, en échange de quoi il obtint le « billet imprimé » où il écrivait le nom des dix « électeurs choisis par lui ».

Dès ce premier jour — faut-il voir déjà là son influence ? — les notables du quartier tiennent à montrer leur indépendance. Ils sont là 412, formant un des plus forts collèges de la ville, — anciens officiers, hommes de lettres et de loi, professeurs, artistes, médecins, fonctionnaires, négociants, fabricants, artisans importants, gros bourgeois; réunis sous la voûte de bois de la vaste église construite par Henri III, ils sont de ceux qui protestent contre les formalités imposées par le pouvoir, qualifiées d'« abus d'autorité »; une de leurs premières victoires — le greffier Veytard, chargé de surveiller la réunion, le constate

piteusement dans son rapport — est leur refus de donner la présidence à l'ancien échevin Guyot, marchand pelletier, désigné par le bureau de Ville. Les dix élus cependant n'ont rien qui puissent effrayer, et leurs noms ne comptent plus dans l'histoire; le seul dont on se souvienne est l'éditeur du *Moniteur universel*, Panckouke.

On ne s'en tient pas à cette opération électorale, et l'on discute longuement les doléances que seront chargés de défendre les électeurs et les députés; les districts se concertent par des délégations qui vont de l'un à l'autre, et nous savons ainsi que la destruction de la Bastille, réclamée par plusieurs d'entre eux, est vigoureusement approuvée par les Cordeliers. Le procès-verbal de cette réunion a malheureusement été perdu, comme la plupart des suivants.

Car, maintenant qu'ils se connaissent, ces bons citoyens vont continuer à s'assembler, à discuter, au fur et à mesure que l'esprit public se forme. Sans doute, comme le dit plaisamment une brochure de l'époque, on « crie et piaille » beaucoup dans ces colloques qui, peu à peu, seront quotidiens, mais l'action politique qu'ils exerceront sera considérable.

C'est qu'il y a, particulièrement dans ce coin de Paris, une extraordinaire pépinière d'hommes ardents, qui seront les entraîneurs de l'opinion et précipiteront les événements — hommes intelligents, instruits et, fait qu'on oublie généralement, presque tous étonnamment jeunes.

Danton va avoir trente ans et ne tardera pas à prendre la présidence du district. Rue du Théâtre-Français, — aujourd'hui rue de l'Odéon, — Stanislas Fréron, — 35 ans, — neveu de l'abbé Royou, rédige l'*Année littéraire* que, reniant les idées de sa famille, il remplacera, en 1791, par l'*Orateur du peuple*. Près de lui, 10, rue de Condé, François Robert, — 28 ans, — professeur de droit public à la Société philosophique, vient d'épouser Mlle de Kéralio et s'apprête à lancer avec elle le *Mercur national et Révolutions de l'Europe*. Cour du Commerce même, le futur maréchal de l'Empire, Guillaume Brune, s'efforce de faire fonctionner une petite imprimerie politique, avec l'aide de Pierre-Jacques Duplain, qui, lui, a 48 ans. Dans la rue voisine des Fossés-Saint-Germain-des-Prés, — actuellement rue de l'Ancienne-Comédie, — un médecin breton, Valentin Chévetel, — 31 ans, — attaché à la maison du comte de

Provence, grâce au marquis de la Rouërie, qu'il trahira, vit maritalement, hôtel de la Fautrière, avec Mlle Fleury, la belle actrice du Théâtre-Français. A deux pas de lui, cour de Rouen, cet extraordinaire passage, toujours existant, qui unit la cour du Commerce à la rue du Jardinot, le marquis de Saint-Huruge, — 29 ans, — ancien militaire, qui sera « généralissime » des Sans-culottes », a gardé une terrible rancœur contre le régime qui a permis à son épouse, la comédienne Mercier, de le faire enfermer, trois ans durant, à Charenton et l'a, depuis, contraint à s'exiler en Angleterre. Au 15 de la rue des Deux-Portes-Saint-André, qui allait de la rue Hautefeuille à la rue de la Harpe, Pierre-Gaspard Chaumette, — 28 ans, — étudie encore vaguement la médecine avant de se lancer dans le journalisme et de devenir, prénommé Anaxagoras, procureur de la Commune. A deux pas de lui, rue des Poitevins, Sergent, — 38 ans, — habile graveur, travaille à sa série en aquarelle des *Portraits des grands hommes de France*, qu'il dédiera à Louis XVI quelques mois avant de le condamner à mort, à la Convention. Un peu plus loin, au 171 de la rue de la Harpe, Momoro, — 26 ans, — a son atelier de typographie, qui fera de lui le « premier imprimeur de la Liberté » et, dans la même rue, au n° 157, Didier Jourdeuil, — 32 ans, — a son étude d'huissier. Rue Monsieur-le-Prince, Fabre d'Églantine, — un des aînés avec ses 39 ans, — traîne une médiocre existence de comédien et d'auteur dramatique. Rue des Cordeliers même, Legendre, — 37 ans, — a son étal de boucher à l'angle de la rue disparue de Touraine, et il a pour voisin, au n° 32, juste en face de l'appartement de Danton, un cordonnier qui, avec ses 53 ans, fait figure d'ancêtre, Antoine Simon, le prochain géôlier du dauphin. Qu'on ajoute encore à ceux-là l'inquiétant Fournier l'Américain, ancien distillateur à Saint-Domingue cherchant à se refaire une fortune après les avatars qu'il a subis; le trouble Vincent, — 22 ans, — clerc de procureur en quête d'occupations plus lucratives; Ronsin, obscur auteur dramatique, — 38 ans, — bien d'autres encore auxquels s'adjoindront ceux venus des districts voisins, même de très éloignés. Tous ces hommes, nous les retrouverons au cours des années qui suivront.

★

Dans leur ensemble, les opérations électorales de la capitale se sont prolongées plus qu'il n'était prévu; l'ouverture solennelle des États généraux s'est faite, le 5 mai, à Versailles, sans les députés de Paris, qui n'ont pris part à leurs travaux qu'à partir du 23 mai.

Depuis lors les événements se sont précipités : constitution de l'Assemblée nationale, serment du Jeu de paume, séance royale du 23 juin, réunion définitive des trois ordres sous le nom de Constituante et la présidence de Bailly, envoi de troupes à Paris et autour de la capitale sous le commandement de Busenval, renvoi de Necker le 11 juillet.

En cette période tragique où débute la Révolution, le Palais-Royal est devenu le principal centre de l'agitation, qui a son quartier général au café de Foy; là se tient un véritable club, qui a pris le nom de *Société patriotique du Palais-Royal*, et qu'un pamphlet appelle une « cour nationale », dont Danton est le « président à mortier ». Des harangues enflammées que celui-ci prononce, des motions qu'il lance, rien, malheureusement, n'a subsisté. De Camille Desmoulin, en revanche, son compagnon de tous les instants, les paroles, les gestes sont restés historiques et maintes estampes le montrent, le dimanche 12 juillet, à l'annonce du renvoi de Necker, grim pant sur une table, au milieu d'une foule frémissante, appelant aux armes, cueillant une feuille verte, qu'il pique à son chapeau.

De proche en proche, l'agitation se propage : les spectacles se ferment; on porte en triomphe les bustes de Necker et du duc d'Orléans; ici et là des engagements ont lieu entre les manifestants et les troupes qui tentent de leur résister; le tocsin sonne aux églises, les boutiques d'armurerie sont pillées, les barrières incendiées, les portes de l'Hôtel de Ville forcées. Là, cependant, dans la soirée, les électeurs parisiens, qui ont déjà instauré leur autorité sur la capitale, se réunissent et, sur les 11 heures, décident la convocation des districts, auxquels il sera demandé, au nom de la Patrie, de contribuer au maintien de l'ordre.

Grâce au témoignage de l'avocat aux Conseils Lavaux, on connaît l'action de Danton en ces heures tragiques. Son collègue demeure rue du Battoir — une petite artère disparue, qui unissait les rues de l'Éperon et Hautefeuille.

Le 13, après avoir été témoin des désordres qui se poursuivent depuis la veille, il entend le tocsin sonner au clocher voisin ; des hommes, en même temps, parcourent les rues en agitant des clochettes et invitent les habitants du quartier à se rendre à l'église des Cordeliers. Comme les autres, Lavaux répond à l'appel.

Jusqu'alors, il a toujours apprécié l'esprit juste, le caractère doux, modeste et silencieux de Danton. Quelle est sa surprise en le voyant debout sur une table, vociférant avec frénésie, appelant le peuple à s'armer « pour repousser 15 000 brigands rassemblés à Montmartre et une armée de 30 000 hommes prête à fondre sur Paris, le livrer au pillage et en égorger les habitants » !

Ne se payant pas de mots, l'avocat veut voir les choses par lui-même ; très inquiet, il court à Montmartre et n'y rencontre que meuniers, plâtriers, carriers « allant leur train ordinaire ».

Quand il revient aux Cordeliers, un autre énergumène a remplacé Danton ; celui-ci s'est calmé, et son confrère va à lui, l'interroge sur la cause d'un tel vacarme, lui dit combien on était calme, la veille au soir, à Versailles.

Ce n'est pas sans surprise qu'il s'entend répondre :

— Vous n'y comprenez rien !... Le peuple souverain est levé contre le despotisme... Soyez des nôtres ! le trône est renversé, et votre état est perdu ; pensez-y bien !

Et Lavaux ne peut que riposter prophétiquement :

— Je ne vois dans ce mouvement qu'une révolte qui vous conduira, vous et vos pareils, à la potence !

Dans la journée, conformément aux ordres donnés par l'Hôtel de Ville, des milices se forment pour « veiller à la sécurité publique » ; chaque district doit fournir au moins 200 citoyens en état de porter les armes ; quelques heures plus tard ce nombre est élevé à 800 ; avant le soir cette importante force, prévue de 42.000 hommes, est en formation, plus ou moins armée.

Aux Cordeliers, Danton s'impose encore et exerce un commandement dans cette milice. Il ne semble pas cependant être en personne, le lendemain 14, à la Bastille, quand a lieu sa reddition ; il s'y rendra, en revanche, dans la nuit du 15 au 16, et ce sera, pour lui, l'occasion d'une assez désagréable aventure.

La forteresse prise, son gouvernement a été confié à l'électeur Soulés, bon bourgeois du quartier de la place

Royale, qui vient de témoigner de ses qualités militaires en levant une compagnie de cavaliers. L'homme a pris son rôle au sérieux et, de jour comme de nuit, fait des rondes pour s'assurer de l'exécution de ses ordres. Étant sorti de l'enceinte, le 16, à 3 heures du matin, il s'est avancé sur le premier pont, pour examiner l'extérieur des murailles ; juste à ce moment une patrouille d'une quarantaine d'hommes se présente, que son chef entend faire entrer dans la Bastille. Soulès, qui ne connaît pas Danton, lui oppose un refus ; l'autre, avec l'impétuosité qui le caractérisera désormais, exige la présentation de sa commission, l'examine, la traite de « chiffon » et, sans plus d'explication, donne l'ordre à ses hommes de se saisir de l'homme, de le conduire aux Cordeliers et là, au son du tocsin, le district s'assemble, dresse procès-verbal de ce qui s'est passé, décide d'envoyer le suspect à l'Hôtel de Ville. Le transfert s'effectue en fiacre, sous la garde de trois fusiliers, à travers une multitude menaçante qui veut pendre ce « second gouverneur de la Bastille ». Heureusement pour lui, averti à temps, La Fayette, depuis quelques heures commandant général de la milice parisienne, et le marquis de la Salle, commandant en second, accourent, reconnaissent le prisonnier, se portent garants de son civisme. Les miliciens des Cordeliers, fort penauds, n'ont plus qu'à venir rendre compte à leurs frères et amis de cette fâcheuse méprise.

★

Cette histoire ne nuit en rien à la popularité de Danton, qui est, peu après, élu président du district des Cordeliers.

On a dit et, lors de son procès, le président du Tribunal révolutionnaire lui en fera un grief, qu'il était, à ce moment, parti, pour affaires, en Angleterre. Une confusion paraît certaine, car ce sera seulement deux ans plus tard, après la fusillade du 17 juillet 1791, qu'il fera ce voyage. A la fin de juillet 1789, il a pris une place trop importante dans son quartier, pour qu'il s'en éloigne, ne serait-ce que pour une courte période.

La milice, particulièrement, s'organise, et les citoyens jouent au soldat, fiers d'arborer, dès le début d'août, leur bel uniforme flambant neuf. Danton, comme tous les autres, se montre chaussé de bottes, portant, sur culotte et veste blanches, l'habit bleu de roi à parements et revers

blancs, collet rouge, boutons jaunes frappés au blason de la ville ; à sa ceinture pend l'épée, et son feutre noir s'orne de la nouvelle cocarde tricolore. Tricolore également est le drapeau choisi par les Cordeliers, mais, très original dans sa simplicité, une croix bleue le divise en quatre carrés, dont deux sont rouges, deux blancs, sans qu'aucune devise le surcharge ; cet étendard sera solennellement béni, le 13 août, en l'église du monastère, en présence de La Fayette ; Mme de La Fayette quêtera au profit des pauvres, et un *Te Deum* de Gossec sera exécuté par l'Académie royale de musique ; un beau défilé de la troupe clôturera la cérémonie, rythmé par les tambours et les clairons.

On est alors tout à l'enthousiasme et, un jour que La Fayette passe à cheval près des Cordeliers, il est invité à s'y rendre : l'assemblée est nombreuse ; aux applaudissements de tous, Danton, qui préside, salue le général, plaide en faveur des gardes françaises qui sont nombreux dans la salle, demande qu'on rétablisse leur régiment dans son ancien état et qu'on en donne le commandement au duc d'Orléans — proposition qui sera, par la suite, rappelée comme une preuve de collusion du prince avec Danton.

Celui-ci incarne désormais, à lui seul, le district des Cordeliers, qui prend vite la tête du mouvement révolutionnaire ; s'il ne reste, pour cette période, aucune trace de ses discours, on sait du moins qu'il est toujours présent, imposant son autorité, donnant ses directives ; des jetons ont même perpétué le souvenir de cette puissance, portant, sur la face, l'inscription : « District des Cordeliers. La loi et le roi. Union. Fraternité » et, sur l'envers : « Sous la présidence de Georges-Jacques Danton. »

Un soir, le 3 octobre, Antoine Thibaudeau, accompagné de son père, député à la Constituante, a l'idée d'entrer dans l'église conventuelle, où se tiennent toujours les réunions des électeurs. Ici, comme partout dans Paris, ce jour-là, la nouvelle du repas offert à Versailles aux gardes du corps soulève les colères ; Danton préside la séance et le jeune homme voit, pour la première fois, celui qui sera son collègue à la Convention. De cette rencontre, il a laissé ce saisissant portrait : « Je fus frappé de sa haute stature, de ses formes athlétiques, de l'irrégularité de ses traits, labourés de petite vérole, de sa parole âpre, brusque, retentissante, de son geste dramatique, de la mobilité de sa physionomie, de son regard assuré et pénétrant, de l'énergie

À COTE
D'UN... LE...
DANS... DE...
HENRI...
POUR...
ERRATA...

Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XX^e siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été fabriquée par la société FeniXX au format PDF.

Couverture :

Conception graphique – Manon Lemaux

Typographie – Linux Libertine & Biolinum, Licence OFL

*

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en accord avec l'éditeur du livre original, qui dispose d'une licence exclusive confiée par la Sofia – Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit – dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1^{er} mars 2012.

Avec le soutien du

